

LE CENDRE
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 20 mars 2025.

Date et heure de la séance : 26 mars 2025 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 22

Absents avec procuration : 6

Absent : 1

Présents : Mme Nastascia ACCOT - Mme Jacqueline BOLIS - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - MM. Florian CATINOT - Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Christelle GERMAIN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. José MAGALHAES procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre MESURE procuration à M. Sébastien MORIN - Mme Valérie MONTEIRO procuration à Mme Karine VALLUY - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Christel MARCHENAY.

Absent : M. Nicolas BERNARD.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N° 25/03/26/008

OBJET : Vidéoprotection - deuxième phase : Demande de subventions.

Monsieur MORIN informe le conseil municipal du lancement de la seconde phase du système de vidéoprotection sur le territoire de LE CENDRE.

Pour mémoire, la commune a installé un système de vidéoprotection sur son territoire pour avoir à sa disposition un outil d'aide dans l'appréhension d'éventuelles incivilités ou délits.

La première tranche a permis de poser quinze (15) caméras dont cinq (5) caméras de lecteur automatique de plaque d'immatriculation (L.A.P.I.) aux entrées de ville et des caméras d'ambiance dans le centre-ville. Elles ont été posées entre novembre 2023 et février 2024 ; tout comme le Centre de Supervision Urbain (C.S.U.) pour visionner et enregistrer les images.

Les échanges initiaux avec les services de l'Etat, et notamment avec le référent sûreté de la Préfecture du Puy-de-Dôme, avaient mis en avant comme objectifs à atteindre le fait :

- d'avoir un maillage serré des secteurs à surveiller,
- de donner la priorité aux sites ne pouvant être traités par d'autres moyens techniques ou humaines efficacement,
- de planifier le déploiement par étapes dans le temps,
- de donner une aide à la Police Municipale dans le suivi des événements d'ordre public.

Ainsi, la commune a déjà déclaré à la Préfecture ce système de vidéoprotection et l'arrêté préfectoral du 13 Juillet 2023 permet à la commune de mettre en place vingt-deux (22) caméras à la fin du déploiement.

La commune avait maillé en 5 secteurs son territoire pour cette supervision en privilégiant d'abord les entrées de villes et le centre-ville (tranche 1). La seconde tranche permettra de mieux cibler les intersections des carrefours secondaires, notamment à proximité des groupes scolaires, dans le but d'avoir cette continuité de suivi des véhicules entre les entrées de villes et l'intérieur du territoire.

La commune envisage ce second déploiement en fin d'année 2025. La collectivité souhaite solliciter de nouveau les financeurs potentiels que sont principalement l'Etat (FIPD) et la Région.

Le plan de financement se présente comme suit :

	Montant prévisionnel de dépenses (en HT)		Taux de participation	Montant de subvention
Fournitures et travaux Mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune (caméras)	32 000,00 €	Etat - FIPD	30,00%	13 800,00 €
		Région - Intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins	40,00%	18 400,00 €
Raccordement des caméras de la commune sur le réseau d'éclairage (convention TE63)	14 000,00 €	TE63 (part TE63 = 25% travaux de raccordement / part commune = 75% travaux de raccordement)	7,61%	3 500,00 €
		Part communale	22,39%	10 300,00 €
Total dépenses	46 000 €	Total recettes		46 000 €

Ces montants seront inscrits sur les exercices budgétaires 2025 et 2026.

Après avoir exposé les travaux de la seconde tranche du système de vidéoprotection, Monsieur MORIN invite le Conseil Municipal à bien vouloir suivre l'avis favorable émis par la commission « finances » lors de sa séance du 18 mars 2025 et à :

- Valider le projet de la seconde tranche du système de vidéoprotection,
- Autoriser le Maire à constituer et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat pour le FIPD et de la Région pour l'intervention régionale pour la sécurité des auvergnats et des rhônalpins, ainsi qu'auprès de tout autre financeur potentiel.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOpte À L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,



Karine VALLUY



Le Maire,



Hervé PRONONCE

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 28 mars 2025
Reçu en préfecture le 28 mars 2025

La Directrice Générale des Services,


Caroline SOULIGOUX.

